Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 74 (1965)

Heft: 4

Rubrik: Varia

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Varia

La vie chère...

Le Comité central a pris la décision d'augmenter le tarif de l'abonnement annuel aux revues La Croix-Rouge suisse et Das Schweizerische Rote Kreuz qui dès le 1^{er} juin a été porté de Fr. 8.— à Fr. 10.— pour la Suisse et de Fr. 10.— à Fr. 12.— pour l'étranger. Le coût des numéros vendus séparément sera de Fr. 1.50 au lieu de Fr. 1.20. Cette augmentation de nos tarifs est rendue nécessaire par l'accroissement constant des frais de clichés et d'impression.

Réfugiés tibétains

Le D^r Pierre Bühr qui a dirigé pendant un an les opérations de secours que la Croix-Rouge suisse mène au Népal en faveur des réfugiés tibétains est rentré en Suisse à la mi-avril, sa mission accomplie. Il a été remplacé par le D^r Niklaus Gyr, de Bâle, parti pour le Népal en compagnie de sa femme, médecin elle aussi. L'équipe de la Croix-Rouge suisse actuellement en poste au Népal groupe par ailleurs deux infirmières et deux collaborateurs chargés de la distribution des surplus alimentaires américains.

Sept réfugiés tibétains en provenance de l'Inde sont arrivés à Kloten au début d'avril. Il s'agissait de parents de Tibétains d'ores et déjà installés en Suisse. Par suite de cette nouvelle arrivée, le nombre total des Tibétains accueillis en Suisse à titre définitif s'élève maintenant à 253.

Ne les oublions pas

Celui qui perd sa maison à la suite d'un incendie, celui qui voit son existence anéantie par un cruel destin, a besoin de beaucoup de temps, de courage et de volonté, pour rebâtir sa vie. La situation de nombreux réfugiés chassés de leur foyer et de leur patrie, est la plus pénible qui soit. Aider les familles à se refaire une existence indépendante, secourir les vieillards, les malades et les enfants apatrides, voici la tâche de l'Aide suisse aux réfugiés. Elle doit se continuer: Collecte pour les réfugiés en Suisse — CCP 80 - 33000, du 15 juin au 15 juillet 1965.

Société suisse des troupes du service sanitaire

Le Comité central a alloué une subvention extraordinaire de Fr. 4000.— à la SSTSS en tant que participation aux frais de mise sur pied des prochains Concours fédéraux qui se dérouleront les 26 et 27 juin à Aarau.

Protection civile

L'assemblée des délégués de l'Union suisse pour la Protection des civils a eu lieu à Brigue, les 15 et 16 mai dernier, sous la présidence du Conseiller aux Etats Gion Darms. Le programme de ces journées a comporté notamment une conférence de M. Hans Haug, secrétaire général de la Croix-Rouge suisse, consacrée au thème « Le droit des gens et la protection civile », ainsi qu'un exposé ayant trait à « La protection des biens culturels » présenté par M. S. Streiff, chef du Service de la protection des biens culturels du Département fédéral de l'intérieur.

Diffusion des Conventions de Genève

Un cours d'introduction concernant les Conventions de Genève en faveur des victimes de la guerre, organisé par le Chef du personnel de l'Armée, s'est déroulé à Genève, à la Caserne des Vernets, du 27 au 29 avril dernier. Les conférences ont pour la plupart été données par des membres et des collaborateurs du Comité international de la Croix-Rouge. M. Hans Haug, secrétaire général de la Croix-Rouge suisse a présenté un exposé ayant pour titre « Les Etats neutres et les Conventions de Genève ». Ce cours, auquel ont participé 50 officiers a suscité un très vif intérêt et sera vraisemblablement répété à plusieurs reprises ces prochaines années.

Les Conventions de Genève élaborées en 1864, trois fois complétées et revisées au cours des années, marquent un important progrès du droit international pour la protection des victimes de la guerre. Le but est de les rendre universelles et de les imposer comme une acquisition indispensable au progrès de l'humanité et à l'atténuation de la souffrance. En vue de leur adaptation à l'évolution de la nature des conflits, les Conventions de Genève ont été remaniées en 1949 et ce monument juridique comportant 429 articles s'appliquant non seulement aux militaires mais aussi aux civils, a été signé jusqu'ici par 103 Etats.

Le Comité du Complexe hospitalier d'Enfield (Angleterre)

cherche un physiothérapeute (masseur) pour son service de gériatrie et autres secteurs.

Enfield se trouve à environ 30 minutes de train du centre de Londres.

Pour d'autres détails, écrire (en anglais) au "Group Secretary, Chase Farm Hospital, The Ridgeway, Enfield, Middlesex, England."

Dermaplast Pansement d'urgence